

AFFAIRE N° 21

CHANGEMENT de dénomination des rues

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Au cours d'une réunion de travail tenue par le Maire avec les Adjointes j'avais déjà observé qu'un certain nombre de rues et de ruelles méritaient un changement de dénomination soit que leur dénomination actuelle ne correspondait plus à rien, soit qu'elle prêtait à confusion ou à critique.

Cette observation était alors motivée par deux faits:

- 1°) Nous avons décidé d'honorer nos compatriotes Marius et Ary LERLOND, en donnant leur nom à l'école de la rue du Buisseau des Noirs mais, pour cela, il aurait fallu inscrire leur nom au sommet d'un portique, or nous ne disposons pas de crédits suffisants pour construire grille et portique.

J'ai donc pensé qu'il était préférable de ne pas attendre plus longtemps et d'attribuer leurs noms à une rue de la Ville.

- 2°) Des habitants du "Camp Ozoux" nous avaient déjà fait observer que ce mot de "Camp" avait des origines déplaisantes, qu'il ne correspondait plus à rien et qu'il serait opportun de le supprimer.

Notons que nous avons:

- Une rue de l'Embarcadère, sans "Embarcadère",
- Une rue du Canal, sans "canal",
- Une ruelle "La Boue"
- Des rues Sainte-Anne et Sainte-Marie, or ni la Vierge Marie, ni Sainte-Anne n'ont besoin de cet hommage,
- Une rue Vauban qui rappelle moins l'ingénieur Maréchal qu'un dessin de Dabout,
- Une rue de l'Est qui est devenue centrale,
- Une rue des Limites, qui ne limite rien,
- Une rue du Pont Neuf, qui ne conduit plus à un nouveau pont,
- Une rue Bagatelle, qui ne prête pas à bagatelle.

Ainsi à l'avenant.

Postérieurement à cette réunion de travail, M. Henri Cormu écrivait dans le Journal de l'île de la Réunion un article pour suggérer que Saint-Denis donne à une de ses places le nom de Place de la Concorde.

Et depuis la décision du Fonds Karepén, nous devrions donner à une de nos Places, le nom de Place de l'Europe.

Enfin, il serait bon de songer que nos relations avec la Ville de NICK étant devenues très cordiales, nous devrions donner le nom de cette Ville à l'une de nos rues.

Je vous laisse, Messieurs, juges de la décision et du choix à faire.

Déjà l'un de mes collaborateurs immédiats, a souhaité que nous ne transformions pas la Ville trop complètement en donnant à ses rues des dénominations nouvelles qui seraient des motifs d'erreurs.

Aussi ne pourrions-nous aujourd'hui nous borner qu'à quelques modifications sur lesquelles je vous invite à vous prononcer./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel KACE.

M. MESNIER. - Je me fais l'interprète de plusieurs administrés de la ruelle "Trois Couteaux" qui demande que cette ruelle reçoive une autre dénomination.

Une pareille dénomination est choquante quand ils doivent indiquer leur adresse ils ont l'impression d'habiter dans un antre de brigands.

M. TURPIN. - Avant de changer les noms, je demande que les ruelles soient d'abord refaites.

LE MAIRE. - Messieurs, vous joindrez vos regrets aux miens devant la décision de M. le Président TARDIEU mais il faut bien le reconnaître que nous lui avons transmis notre invitation avec grand retard <sup>bonne que</sup> nous avons eu dans le dernier semestre de 1960 à envisager notre démission, puis la campagne électorale et de nouvelles élections.

Il est à espérer que nous serons plus heureux dans une prochaine invitation.

## 2°) ACQUISITION terrain VERDIN

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous proposer l'achat d'un terrain sis à Saint-Denis, dont voici les caractéristiques:

Ce terrain est composé de trois portions de terrain inscrites au cadastre de Saint-Denis, sous la section AH parcelles, n°s 183, 184 et 185 dont voici les désignations:

1°) La parcelle 183 a une superficie de 656 mètres carrés.

Elle est bornée:

- AU NORD, par la Caisse Centrale de Coopération Economique;
- A L'EST, partie par le terrain de l'Hôtel de Ville sur 10 mètres et partie sur 16 m 50 par Mme François ALÉZAN ou représentants;
- AU SUD, sur 25 m 50 par Mme Florent VERDIN et divers;
- A L'OUEST, sur 25 m 50 parcelle lot n° 184.

2°) La parcelle n° 184, sur laquelle se trouve édifiée la maison en mauvais état, a une superficie de 1.000 mètres carrés. Elle est bornée:

- AU NORD, par M. Raphaël KICHEWIN et partie par la Caisse Centrale de Coopération Economique;
- A L'EST, partie par la parcelle n° 183 ci-dessus désignée et partie par Mme Florent VERDIN,
- AU SUD, par la rue Pasteur,
- A L'OUEST, partie par la succession CLERGIE, partie par Mme BUNDERVOERT et partie par la parcelle ci-après désignée, sous le n° 185.

3°) La parcelle ci-après désignée, n° 183, a une superficie de 415 mètres carrés.

Elle est bornée:

- AU NORD, partie par Mesdemoiselles LEGROS et partie par M. Raphaël KICHENIN;
- A L'EST, par la parcelle n° 184 ci-dessus désignée;
- AU SUD, par Madame BUNDERVOET;
- Et enfin, a l'OUEST, sur 20 mètres, par la rue Lucien Gasparin.

Sur cette parcelle existe une maison en bois en mauvais état.

La contiguïté de la parcelle n° 183 d'avec le terrain communal, l'éventualité d'ouvrir une sortie sur la rue Pasteur, celle d'en ouvrir également une sur la rue du Rempart nous permettent d'insister sur l'intérêt qu'il y aurait pour nous d'acquérir ce terrain ou tout au moins une ou deux parcelles des trois qui le composent.

La vendeuse nous a fait connaître ses prétentions qui, je dois le dire, nous paraissent exagérées, à 8.000 Fr le mètre carré si le paiement a lieu moitié comptant et moitié à échéance d'un an, avec intérêts à 6 %.

Dans ce cas, la vente nous ressortirait à 16.520.000 Fr, sauf frais et intérêts.

Au cas où le prix pourrait être payé comptant la vendeuse accepterait le prix total de 14.455.000 Fr, soit 7.000 Fr le mètre carré.

LE MAIRE. - Il ne saurait être question d'un changement de dénomination sans la réfection préalable de la ruelle et du chemin en mauvais état. Nous sommes d'accord là-dessus.

M. REYDELLET. - Aux rues Sainte-Anne et Sainte-Marie on pourrait donner des noms d'hommes connus. Mais il ne faut pas trop changer à la fois.

LE MAIRE. - Voulez-vous, Messieurs, vous prononcer dès aujourd'hui ou bien attendre la prochaine séance. La question est importante et peut-être préféreriez-vous prendre le temps de la réflexion.

Après échange de vues, M. AUBER déclare qu'il serait préférable, pour qu'il n'y ait pas de propositions trop divergentes pour une même rue, de renvoyer la question devant une commission qui présenterait un rapport circonstancié.

Le Maire approuve et met aux voix la suggestion de M. AUBER qui est adoptée à l'unanimité.

Sont désignés pour faire partie de cette Commission:

MM. LEUROS Demase

GADET Lucien

LAMBERT Léone

AUBER Camille

MORDON Claude.